

Fiche sur les conditions d'octroi des crédits ECTS pour le
programme de formation continue
**"Communautés religieuses, pluralisme et enjeux de
société"**

Le présent document complète le "Règlement cadre pour l'octroi de crédits ECTS dans le cadre d'un programme non-certifiant de formation continue" 20 décembre 2018, et précise les modalités applicables au programme mentionné en titre.

La formation continue "Communautés religieuses, pluralisme et enjeux de société" donne droit à 2 crédits ECTS si les deux conditions suivantes sont satisfaites et sous réserve des situations prévues à l'article 9 du règlement cadre susmentionné:

- participer à au moins 80% de la formation (attesté par les listes de présences),
- réussir l'évaluation des connaissances proposée à l'issue du programme.

Modalités de l'évaluation des connaissances :

- L'évaluation des connaissances consiste en :
 - un examen sur table (QCM) de 60 minutes lors du dernier jour
 - un examen oral individuel, sur la base d'une fiche de synthèse élaborée par le participant examiné
- Une information détaillée sur cette évaluation sera donnée au début du cours.
- Conditions de réussite: les crédits ECTS sont octroyés en bloc si le participant
 - *obtient au minimum 80% de réponses correctes à l'examen sur table (QCM)*
 - et
 - *obtient une appréciation « Acquis » à l'examen écrit*
- Modalités de la seconde tentative en cas d'échec :
 - pour l'examen sur table : organisation d'une nouvelle édition de l'examen sur table (QCM) auquel un minimum de 80% de réponses correctes devra être obtenu
 - Pour l'examen oral : un examen oral dont les modalités seront précisées en même temps que l'annonce de la date précise de l'examen.
- Il y a échec définitif si la seconde tentative de l'un des deux examens est insuffisante (*appréciation non-Acquis*) ou si le participant ne se présente pas à l'examen à la date annoncée.